

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Séance du 21 Novembre 2019

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre à vingt heures douze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le quinze novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Étaient absents représentés :

M. Francis MORIN	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU (jusqu'à l'affaire 1.2)
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Larbi LEBIB
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI (jusqu'à l'affaire 1.2)
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT

Étaient absents : M. Olivier MATHIS, Mme Nadia ZEHOU, M. Khader ABDELLALI

Ont quitté définitivement la séance : Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, au cours de l'affaire 1.3

Sont arrivés en cours de séance : M. François VIGNERON, M. Jean-Claude DE SOUZA, au cours de l'affaire 1.3

Secrétaire de séance : Nabila AKKOUCHE

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Affaire n° 0 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Madame Nabila AKKOUCHE, sixième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2019

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2019.

Affaire n° 1.3 - Convention relative à l'organisation de la permanence Etat Civil à la Clinique de l'Estrée entre la commune de Stains et la Clinique de l'Estrée

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention relative à l'organisation de la permanence état civil entre la Clinique de l'Estrée et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** les transformations suivantes :

- Service des sports :
 - 1 poste de coordonnateur(rice) des APS au grade de conseiller des APS (catégorie A), en poste de responsable des APS, au grade d'éducateur des APS (catégorie B) ;
 - 5 postes d'animateur(rice) sportif(ve) en postes d'éducateur(rice) sportif(ve), dont 3 sur le grade d'éducateur des APS (catégorie B) et deux sur le grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C).
- Police municipale :
 - 1 poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) en un poste d'agent de la police de l'environnement, au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le tableau des emplois modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.2 - Mise à disposition partielle d'un(e) psychologue au multi-accueil associatif "Les Trois Rivières" (SFM-AD) - Approbation de la convention

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la mise à disposition partielle d'un(e) psychologue, à hauteur de six heures par mois, au profit de la crèche associative « Les trois rivières » gérée par l'association SFM-AD, à compter du 2 décembre 2019.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Stains auprès de l'association SFM-AD, ci-annexée.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.3 - Dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires - surcroît exceptionnel d'activité du service de la Police municipale

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires pour l'activité des agents de la Police municipale pour les mois de décembre 2019 et janvier 2020, dans la limite d'un volume d'heures mensuel de 25 heures au-delà de ce plafond réglementaire.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 3.1 - Décision modificative n° 2 au budget primitif 2019

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	51 331,55
<i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i>	- 430 964,46
<i>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</i>	2 250,00
<i>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</i>	- 57 185,20
<i>Total Dépenses d'investissement</i>	- 434 568,11
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	33 396,35
<i>Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues</i>	11 000,00
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	- 478 964,46
<i>Total Recettes d'investissement</i>	- 434 568,11
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 011 - Charges à caractère général</i>	130 530,34
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	650 000,00
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>	12 400,00
<i>Chapitre 66 - Charges financières</i>	- 7 800,00
<i>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</i>	- 300 000,00
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>	- 478 964,46
<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	6 165,88

<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 70 - Produits et ventes diverses</i>	15 132,58
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	- 112 623,00
<i>Chapitre 74 - Dotations et participations</i>	25 358,00
<i>Chapitre 77 - Produits Exceptionnels</i>	78 298,30
<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	6 165,88

Affaire n°3.2 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune - Exercice 2018

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le reversement à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune d'un montant de 143 026 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune de Stains au titre de l'année 2018.

Affaire n°3.3 - Avis sur demande de remise gracieuse - Régie d'avances du service Enfance

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire pour le déficit de caisse de la régie d'avances du service Enfance pour un montant de 280 euros.

ARTICLE DEUX : DIT que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

Affaire n°3.4 - Marché public de sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public de sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations, attribué à la société BISS-SECURITE, sise 100 avenue de Stalingrad - 93240 Stains, comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.5 - Marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à la location, à la préparation, à la pose et à la dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, attribué pour le lot n°1 à la société BLACHERE ILLUMINATION, sise Zone Industrielle - 84400 APT, et pour le lot n°2 à la société PRUNEVIEILLE, sise 22 rue des Ursulines - 93200 SAINT-DENIS, comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.1 - Contrat Local Etudiant 2019-2020

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : VOTE l'enveloppe globale affectée au dispositif du Contrat Local Etudiant

2019/2020 pour un montant de 87 500 euros (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention type du Contrat Local Etudiant 2019/2020 et la Charte du Contrat Local Etudiant 2019/2020.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2019/2020 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat Local Etudiant 2019/2020 à passer avec chaque lauréat.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 - Convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune de Stains pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à la ville de Stains le Samedi 21 décembre 2019, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant, au regard du respect des engagements conventionnels approuvés par la présente délibération.

Affaire n°5.2 - Convention de mise à disposition d'un local commercial entre les coopératives Pointcarré et Andines et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'un local commercial, sis 21 rue Carnot à Stains, entre les coopératives Pointcarré et Andines et la Commune de Stains, à titre gratuit, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.3 - Avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019 relative aux actions de prévention bucco-dentaire - Participation financière de département au fonctionnement 2019

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019 en date du 30 novembre 2017 - Participation financière de département au fonctionnement 2019 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.4 - Convention de subventionnement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2019 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains pour la mise en œuvre du dispositif de Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoire

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2019 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.5 - Convention pour la mise à disposition d'une sage-femme pour l'organisation d'une consultation avancée au Centre Municipal de Santé Colette COULON entre la Clinique de l'Estrée et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition d'une sage-femme au Centre municipal de santé Colette COULON pour l'organisation d'une consultation avancée entre la Clinique de l'Estrée et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.6 - ZAC des Tartres - Dénomination d'une voie nouvelle sur le territoire de Stains qui desservira le groupe scolaire n° 1

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DÉNOMME « rue Wangari Muta Maathai » la voie nouvelle reliant la rue Jean Ferrat à la rue d'Amiens et permettant de desservir le futur groupe scolaire n° 1 de la ZAC des Tartres.

Affaire n° 5.7 - ZAC des Tartres - Dénomination du groupe scolaire n° 1

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DÉNOMME « Groupe scolaire Lucie AUBRAC » le nouveau groupe scolaire en cours de construction dans la ZAC des Tartres.

Affaire n° 5.8 - Sollicitation du label EcoQuartier pour la ZAC des Tartres et signature de la charte EcoQuartier - Etape 1 du label EcoQuartier

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO,

M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la démarche de labellisation EcoQuartier pour la ZAC des Tartres au titre du label EcoQuartier.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la Charte EcoQuartier, constituant l'étape 1 du processus de labellisation « L'EcoQuartier en projet ».

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte, ainsi que tout document y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n°5.9 - Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains dans le cadre du programme "Centres villes vivants" de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.10 - Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2020

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par

mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **DONNE** un avis favorable sur une autorisation d'ouverture des commerces pour les dates suivantes : le dimanche 28 juin 2020, le dimanche 30 août 2020, et les dimanches 13, 20 et 27 décembre 2020, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné. Pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L. 3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 5.11 - Acquisitions foncières d'emprises de jardins familiaux correspondant aux parcelles cadastrées section E n°0082, E n°0051 et E n°0228

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n°0082 sise lieudit les Huleux d'une surface de 1 198 m² appartenant à Madame Evelyne RIGAUD épouse CARON, pour un montant de 11 980 euros.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n°0051 sise lieudit les Huleux d'une surface de 975 m² et E n°0228 sise lieudit les Longuesnes d'une surface de 429 m² auprès de Madame Evelyne RIGAUD épouse CARON et Monsieur Michel GIRAUD, pour un montant de 14 040 euros.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision et à signer tous actes authentiques d'acquisition.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les frais de notaire seront partagés entre la commune de Stains et les propriétaires.

ARTICLE CINQ : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.1 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement n° 17-222A " Animation globale ", pour la Maison pour Tous du quartier du Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n°17-222A « Animation globale » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour la Maison pour Tous du quartier du Maroc et Avenir, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n°6.2 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n°17-223A " Animation collective familles ", pour la Maison pour Tous du quartier du Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Animation collective familles » de la Maison pour Tous du quartier du Maroc et Avenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n°6.3 - Convention de financement n°18-082P Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap), pour la Maison pour Tous du quartier du Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de financement n°18-082P Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint-Denis et la commune de Stains, pour la Maison Pour Tous du Quartier Maroc et Avenir, ci- annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.4 - Convention d'objectifs et de financement n°19-030A Prestation de service Centre social " Animation collective familles ", pour le Centre Social Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°19-030A Prestation de service Centre social « Animation collective familles » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour la Maison du Temps Libre, ci annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.5 - Convention d'objectifs et de financement n°19-031A Prestation de service Centre social " Animation globale et coordination ", pour le Centre Social Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°19-031A Prestation de service Centre social « Animation globale et coordination » entre la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Stains, pour le Centre Social Maison du Temps Libre, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.6 - Convention d'objectifs et de financement n°19-041A Prestation de service Centre social " Animation globale et coordination ", pour la Maison pour tous Yamina Setti, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs de financement n°19-041A Prestation de service Centre social « Animation globale et coordination », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Stains, pour la Maison Pour Tous Yamina Setti, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.7 - Convention d'objectifs et de financement n°19-042A Prestation de service Centre social " Animation collective familles ", pour la Maison pour tous Yamina Setti, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°19-042A Prestation de service Centre social « Animation collective familles » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour la Maison Pour Tous Yamina Setti, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.8 - Convention d'objectifs et de financement n°19-43M " Médiation sociale partagée - Point numérique ", pour la Maison pour tous Yamina Setti, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains
Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°19-43M « Médiation Sociale Partagée Point Numérique », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour la Maison Pour Tous Yamina Setti, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.9 - Convention de financement n°19-071P Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap), pour la Maison des parents, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains
Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention financement n°19-071P du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reapp) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint- Denis et la commune de Stains, pour la Maison des parents, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.10 - Convention d'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du dispositif "Un toit pour elle" entre l'association SOS Femmes 93, l'association l'Amicale du Nid 93 et la commune de Stains

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du dispositif « Un toit pour elle » entre l'association SOS Femmes 93, l'association l'Amicale du Nid 93 et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n°6.11 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 3ème répartition 2019

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M.

Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2019, selon la liste annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur la présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1, et sur présentation des perspectives d'actions 2019.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.1 - Avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale relatif à la subvention de fonctionnement 2019 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale relatif à la subvention de fonctionnement 2019 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.2 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et la Maison des Suds pour la création et la diffusion d'un numéro spécial Stains de la revue Fumigène

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

Ville de Stains

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Stains et la Maison des Suds, ci-annexée, pour la création et la diffusion d'un numéro spécial Stains de la revue Fumigène.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**** *** ****

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente.**

Le Maire,
Azzédine TAÏBI



Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.